

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 16 février 2006

CG 06/1^{ère}/I-25

**SITUATION DE L'INFORMATIQUE ET DES
TELECOMMUNICATIONS DEPARTEMENTALES**

Je souhaite, cette année encore, vous présenter une situation de l'informatique et des télécommunications départementales, tant ces matières évoluent de façon permanente et déterminent fortement la qualité des services que notre collectivité propose aux tarn-et-garonnais.

La restructuration de l'Hôtel du Département doit dès à présent déterminer de nombreux choix techniques, comme la mise en oeuvre de dispositifs qui assureront la convergence des communications téléphoniques, de la télétransmission des données informatiques, voire de la vidéo sur une infrastructure de réseau unique et qui permettront d'optimiser les coûts.

Ce projet, sur lequel je reviendrai plus loin, exploite les technologies AVVID (Architecture pour l'intégration de la voix, de la donnée informatique et de la vidéo) et de l'IP (Internet Protocol).

I. Les logiciels

1. L'aide sociale

Le système de gestion de l'aide sociale départementale « AZURAILE » utilisé par nos services depuis 1987 pour la gestion de nombreuses aides, dont les A.C. (Allocations compensatrices), l'A.P.A. ... est aujourd'hui obsolète.

Un appel d'offres, selon la formule du dialogue compétitif, nous permettra au cours des prochains mois de déterminer avec précision le coût de ce renouvellement qui doit intégrer les besoins des services de la Direction de la Solidarité Départementale et de la MDPH et pour la prise en compte desquels je vous propose de prévoir une première enveloppe de **100 000 € à l'article 2051 sous-fonction 0202.**

2. Le Système d'Informations Géographique Départemental

Dans un tout autre domaine, le projet relatif au Système d'Informations Géographique Départemental, que nous avons lancé en juin 2003 est en phase de réalisation, des démonstrations vous seront proposées dans les prochaines semaines.

Pour mémoire, le coût de cette opération a été estimé, en 2005, à 400 000 € pour les logiciels et les prestations et 200 000 € pour le matériel.

Aux 200 000 € inscrits au Budget Primitif 2005, pour la 1^{ère} tranche de fournitures de logiciels et de prestations, je vous propose d'ajouter **164 276 € à l'article 2051 sous-fonction 0202** pour la deuxième et dernière tranche, le montant du marché remporté par la Société Générale d'Infographie fin 2005 étant de 304 579,20 € HT (364 276 € TTC).

Toujours dans ce projet, la première tranche de numérisation du cadastre départemental est achevée.

Elle concernait 38 communes dont 21 ont obtenu le label 2 « Edigéo » de la Direction Générale des Impôts qui s'est engagée à terminer ses contrôles de qualité pour les 17 communes restantes pour la fin du mois de février 2006.

Je vous propose, afin d'engager la seconde tranche de numérisation qui concerne 40 communes, de prévoir un crédit de **74 709,48 € à l'article 62268 sous-fonction 0202.**

Ce coût doit être atténué par une nouvelle participation de 24 % de la part de nos partenaires – E.D.F., S.A.F.E.R., Ordre des Géomètres Experts, Chambre des Notaires, Chambre de Commerce et d'Industrie, Compagnie Générale des Eaux, S.A.U.R., Syndicat Départemental d'Électrification -, soit une recette de **18 861,46 € à l'article 747881 sous-fonction 0202.**

Autre volet de cet important projet de Système d'Informations Géographique Départemental, la constitution d'un référentiel de fonds de plan mis à la disposition de nos services et des collectivités territoriales du Tarn-et-Garonne.

Ainsi l'Institut Géographique National mettra-t'il à notre disposition l'actualisation de notre orthophotoplan (photo aérienne du territoire départemental) à la fin du 1^{er} semestre 2006 et l'évolution de nos cartes scannées au 1/50 000^e vers le 1/25 000^e pour une meilleure précision, de même la composante vectorielle BDTOPO au 1/10 000^e pour améliorer la cohérence avec nos bases orthophotoplan et cadastre (précision métrique).

Le coût de ces évolutions que je vous propose d'inscrire également est de **102 182 € à l'article 2051 sous-fonction 0202.**

3. Suivi de l'instruction et du paiement des demandes de subventions

Dernier chantier important dans le domaine des outils logiciels utilisés par nos services, une évolution majeure du logiciel PROGOS, qui permet le suivi de l'instruction et du paiement des demandes de subventions des collectivités territoriales et des associations du Tarn-et-Garonne, est devenue indispensable, la version actuellement utilisée a été installée en 1999.

J'ai souhaité d'ailleurs que les conditions de cette migration respectent notre volonté exprimée l'année dernière, de promouvoir l'usage des logiciels libres dans notre administration, et particulièrement de la suite bureautique Open Office que l'éditeur du logiciel PROGOS a intégrée, à ma demande, dans sa solution préférentiellement à la suite bureautique de Microsoft.

L'évolution du logiciel PROGOS doit aussi faciliter son intégration au SIGD qui sera en mesure d'offrir une cartographie de l'impact financier de nos politiques.

Le coût de cette évolution est de 82 644 € dont le règlement interviendra sur deux exercices, ainsi je vous propose d'inscrire **42 000 € à l'article 2051 sous-fonction 0202** pour cette année.

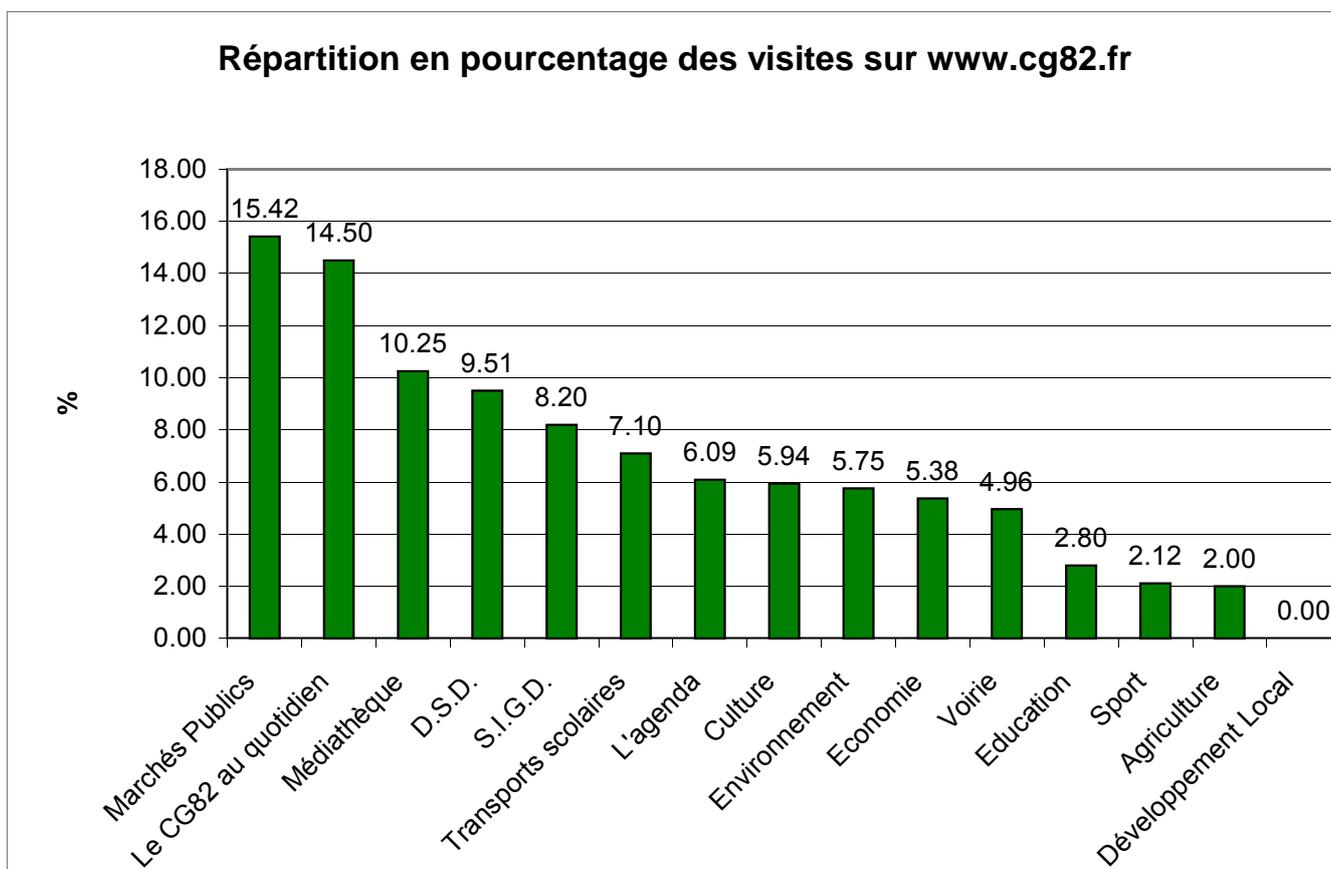
4. Le site Web du Conseil Général

Le nombre de visiteurs du site www.cg82.fr a pratiquement doublé en 2005 avec 347 000 utilisateurs uniques contre 198 600 en 2004 (les visiteurs qui se connectent plusieurs fois par jour sur le site ne sont comptabilisés qu'une seule fois, d'où le nom de visiteur unique), soit une moyenne de 950 visiteurs par jour.

Il s'agit de visiteurs de plus en plus actifs puisqu'ils consultent notre site pendant 7 minutes en moyenne et ils téléchargent chaque fois au moins un fichier (visite moyenne en 2004 : 5 minutes ½).

Cette progression est due à plusieurs facteurs dont un nouveau design, une nouvelle ergonomie par l'adoption du système de gestion de contenu SPIP (logiciel libre et gratuit) et la généralisation de l'organisation en « univers » qui améliore la lisibilité de ce média.

Le tableau suivant détaille, univers par univers, l'attractivité du site www.cg82.fr



5. L'Intranet et l'Extranet Départemental

Les compétences acquises par nos équipes, tant en conception qu'en hébergement de site internet, ont permis cette année le démarrage de projets intranet et extranet.

Il s'agit de répondre à une attente forte de nos agents désireux de disposer de sources d'informations fiables et facilement accessibles à partir de leur poste de travail informatique.

Déjà des répertoires et des fichiers de contacts sont accessibles sur Ovidentia, un autre système de gestion de contenu, de la même « famille » que SPIP, tout aussi libre et gratuit mais aux fonctionnalités beaucoup plus nombreuses.

La Médiathèque Départementale dispose déjà de certaines de ces fonctionnalités pour ses besoins et ceux des Bibliothèques Municipales du Tarn-et-Garonne informatisées en réseau : agendas partagés, catalogues d'expositions, gestion documentaire, etc...

Le service de Documentation constitue actuellement un fonds documentaire dont la diffusion sur l'Intranet est en cours.

Ces projets intègrent également le Système d'Informations Géographique comme producteur de fonds de carte, mais aussi comme système unique d'identification des utilisateurs de l'extranet de consultation du cadastre à destination des communes et des communautés de communes par la mise en oeuvre d'un annuaire à la norme LDAP.

II. Réseaux et télécommunications

L'an dernier, je faisais état de l'infléchissement dès 2004, des coûts de télécommunications supportés par notre collectivité et je vous confirme qu'en 2005 ces coûts ont été effectivement stabilisés aux environs de 600 000 €

Notre objectif pour 2006 est d'obtenir une baisse conséquente de ces coûts (au moins 20 %) par une nouvelle mise en concurrence des opérateurs de télécommunication et la mise en oeuvre des technologies AVVID et IP dont je vous faisais part dès mon introduction.

L'année 2005 a été consacrée par nos équipes réseaux et télécommunications à la rénovation totale de notre parc d'éléments actifs réseaux (pare-feux, routeurs, commutateurs), la constitution de réseaux privés virtuels (VPN) au travers de l'Internet et de réseaux locaux virtuels sécurisés (VLAN).

Ces travaux ont été le préalable indispensable à la convergence dès cette année, sur une infrastructure mixte composée des liaisons louées aux opérateurs de télécommunication et de nos propres réseaux, des communications téléphoniques et des télétransmissions informatiques.

Or, c'est précisément en mutualisant ces coûts que des économies pourront être générées.

La restructuration de l'Hôtel du Département et les pannes, nombreuses depuis 2004, dues à la vétusté du réseau d'autocommutateurs de l'Hôtel du Département (1995) et de la Direction de la Solidarité Départementale (1993) m'ont amené à faire étudier le renouvellement de ces installations.

Cette étude a été menée dans la double optique de nous équiper aujourd'hui de dispositifs intégralement réutilisables dans le nouvel Hôtel du Département et d'optimiser l'utilisation de l'infrastructure de télécommunications par la « convergence ».

Une mise en concurrence en cours doit nous permettre de déterminer le coût de ce renouvellement que je souhaite financer par la voie de la location et pour lequel je vous propose déjà de prévoir un montant de **30 000 € à l'article 6122 sous-fonction 0202**, correspondant à une demi-annuité pour 2006 (60 000 € par an pendant 5 ans).

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le dossier présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prendre acte des travaux réalisés en 2005 pour améliorer les moyens informatiques, de télécommunications et de communication par l'Internet, l'Intranet et l'Extranet de notre collectivité ;
- Autorise Monsieur le Président à engager la réinformatisation de l'aide sociale départementale et de ratifier à cet effet un crédit de 100 000 € à l'article 2051 sous-fonction 0202 ;
- Ratifie au titre de la 2ème tranche du S.I.G.D. un crédit de paiement de 164 276 € à l'article 2051 sous-fonction 0202 ;

- Ratifie au titre de la 2ème tranche de numérisation du cadastre un crédit de 74 709,48 € à l'article 62268 sous-fonction 0202 ;
- Ratifie au titre du partenariat financier pour la numérisation du cadastre une recette de 18 861,46 € à l'article 747881 sous-fonction 0202 ;
- Autorise Monsieur le Président à :
 - acquérir des fonds de plan,
- ratifie à cet effet un crédit de 102 182 € à l'article 2051 sous-fonction 0202 ;
 - engager l'actualisation du logiciel PROGOS,
- ratifie à cet effet un crédit de paiement de 42 000 € à l'article 2051 sous-fonction 0202 ;
 - engager le renouvellement d'un réseau d'autocommutateurs,
- ratifie à cet effet un crédit de 30 000 € à l'article 6122 sous-fonction 0202.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,